



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°82/2026 DU 04 Août 2026 ARRÊTÉ PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune de Vallorcine ;

Vu la loi N°66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs des maires en matière de circulation routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales art. L. 2213-2 et suivants

Vu le code de la route, et notamment son livre IV ;

Vu les arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement en agglomération ;

Vu la demande l'organisation de l'ultra trail du Mont-Blanc

Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la manifestation;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules avec ou sans moteur, sera interdit pour les accompagnants du Marathon Du Mont-Blanc,

Route de L'église jusqu'à la route de la Villaz sauf pour les riverains, ainsi que tous les véhicules prioritaires

Le vendredi 28 août 2026 de 06h00 au dimanche 30 août 2026 de 15h00.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation et le balisage nécessaire conforme à la législation en vigueur seront apposés par les bénévoles, une déviation manuelle sera effectuée par l'association, l'arrêté sera mis par le Garde Champêtre.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et une ampliation sera transmise :

Au Commandant de la Brigade Territoriale Autonome à CHAMONIX-MONT-BLANC,

A Monsieur le Chef des Services Techniques,

A Monsieur le Garde Champêtre de la commune,

Qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Certifié exécutoire le 04 août 2026.

Fait à Vallorcine le 04 août 2026.
Monsieur Le Maire Patrick ANCEY,

